Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D034-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 26/02/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, COLAS Odette, GAUTHIER Mariane, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, MINEC Pierre-Yves, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à LE VAILLANT Bernard, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : SALOMÉ à LE COMTE Jean-Yves

A été nommé(e) secrétaire : M. LE COMTE Jean-Yves

2026D034 – Cession d'une parcelle 4 rue du 9 août

Dans le cadre de la restructuration et de l'extension de l'écomusée, la commune de Plouigneau a acquis, en date du 22 octobre 2019, une maison d'habitation cadastrée section AD n° 296 et n° 299, construite sur un terrain de 465 m²situé 4 rue du 9 Août.

Le bâtiment communal implanté sur la parcelle cadastrée section AD n° 299 étant démoli, la collectivité souhaite céder une partie du terrain nu, soit 26 m², à M et Mme EON Erwan et Adélaïde, propriétaires de la propriété cadastrée section AD n° 25, 29, 30, 297 et 298.

L'opération permettra de clôturer la structure « écomusée » et de régulariser une situation cadastrale afin de la rendre conforme à la réalité.

Les conditions financières sont envisagées sur la base de l'euro symbolique pour tenir compte des désagréments subis par les acquéreurs durant les travaux liés à la réhabilitation de l'écomusée.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 16 janvier 2026,

Il est proposé au conseil municipal :

- *D'accepter la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AD n° 299 d'une surface de 26 m² au prix de 1 € symbolique, frais d'acte à la charge de la commune,*
- *D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les différents actes à intervenir.*

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260305-2026D034-DE

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

En mairie, le 06/03/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU
29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. LE COMTE Jean-Yves